Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20261013-2026-02-054-DE
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Comité du 13 octobre 2026

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 13 octobre 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 07 octobre 2026

Présents (communes) : AUGRAS Françoise ; AUJAY Arnaud ; BARDET Didier ; BETOUX Frédéric ; BOTON Sébastien ; CADILLON Patrick ; CABARY Vincent ; CHAPUT Fabrice ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; COTTAZ Gilles ; DECAS Muriel ; DEDUN Berard ; DELORME Sophie ; DERIGOIN David ; DUPEUX Viviane ; FERNANDEZ PEYRE Michèle ; GALATEAU André-Jacques ; GASNET Gérard ; HADI-DENOUEIX Mandana ; JAUBOIS Philippe ; LAMY Jean-Jacques ; LEMONNIER Sylvie ; LIMOUZIN Marie-Joëlle ; LOISY Valérie ; MARTINET Jacky ; MARTY Thomas ; MASSARD Corinne ; MATHIEU Sophie ; MAYOL François ; MENUT Jean-Claude ; MICOURAUD Elisa ; PASQUIGNON Laurence ; PETIT Denis ; PINLOCHE Isabelle ; POIRIER Sandrine ; POTHEAU Christian ; PRIVAT Didier ; RENAULT Frédéric ; RIOT Philippe ; TIXIER Pascal ; TRUBINO Marie ; VAN DRIEL Arie ; VIARD Philippe ; VIEIRA Thierry ; VILLEJOUBERT Michel ; VIRLOJEUX Christian ; VIZCAÏNO Jean-Marc.

Présents (communauté de communes) : AUGROS Evelyne ; BERTRAND Alain ; BEUZE Daniel ; BONNAUD Jacques ; CHAVEGRAND Solange ; DARDAILLON Bruno ; DAUBY Clément ; DELAPORTE Fabrice ; DEVENAS Bernard ; DUQUEROIX Sylvain ; GLOMOT Laurent ; GODARD Patricia ; GRIMAUD Hervé ; LASSAUGE Frédéric ; LEGRAND Jean-Luc ; MALINAS Charles ; MARTIN Eric ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; NIQUET Jean-Marc ; ROUGEOT Patrick ; SAINTEMARTINE Christophe ; SIMON-CHAUTEMPS Franck ; SIMONNET Nicolas ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; VIRMONT Fabien.

Suppléants votants (communes) : LAMOTTE Laura ; LANGLOIS Roger.

Suppléants non votants (communes) : BLANCHE Emmanuel ; CHATEL Eric ; FARIN Nathalie ; THOMAS Adeline.

Suppléants votants (communauté de communes) : MAJOU Olivier.

Excusés : AUGUSTYNIAK Jérôme ; BERTELOOT Dominique ; CARON Alain ; DUGUET Pierre ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean-Luc ; GUINOT-NADAL Brigitte ; HUMBERT Isabelle ; JOLLY Alexandre ; LARDY Loïc ; LECLERE Henri ; LESTIEUX Sylvain ; MARCHAND Annie ; MARIE Patrick ; MONTAGNAC Stéphanie ; MOREAU Adrien ; MOUTAUD Patricia ; RICHIN Denis ; THELIOL Angélique ; TIXIER Jacky ;

Secrétaire de séance : AUGRAS Françoise

Pouvoirs :
Stéphanie MONTAGNAC (CCPS) donne pouvoir à Jean Roland MATIGOT (CCPS)
Patricia MOUTAUD (La Souterraine) donne pouvoir à Philippe VIARD (La Souterraine)
Patrick MARIE (CCCSO) donne pouvoir à Frédéric BETOUX (Janaillat)
Alain CARON (Gartempe) donne pouvoir à Clément DAUBY (CAGG)

DELIBERATION n°2026-02-054

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	119	203
Présents	78	134
Pouvoirs	4	8
Votants	82	142

Code nomenclature : 5.7 – Intercommunalité

Objet : Transfert de compétence SPANC

Monsieur le Président indique que la Communauté d'agglomération du grand Guéret (CAGG) et la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg (CCBGB) ont, par délibérations du 23/09/2026, demandé le transfert de la compétence SPANC à Evolis 23 au 1er janvier 2027. Ce transfert permettrait de conforter encore plus le SPANC et d'aller vers une gestion homogène sur un très large territoire. Pour assurer le service, les effectifs du SPANC devront évoluer avec des investissements en matériel (véhicules) et logiciel (transfert de données et licences supplémentaires), générant des dépenses qui devront être avancées sur l'exercice 2026 mais qui seront financées dans la durée par les recettes nouvelles générées sur ces territoires.

Ces 2 EPCI étant déjà adhérents pour l'intégralité de leur territoire (compétence déchets), ce transfert de compétence ne constitue pas une extension de périmètre et est donc soumis uniquement à l'accord du Comité Syndical.

A noter que la CCBGB était déjà adhérente à Evolis 23 au titre du SPANC pour 4 communes.

Le CST du 6/10/2026 a émis un avis unanimement favorable pour ce transfert de compétences, l'évolution de l'organigramme, les modifications afférentes aux tableaux des emplois et des effectifs.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les transferts de compétence « SPANC » par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (CAGG) et la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg (CCBGB), avec effet au 1er janvier 2027.

Le Président
Patrick ROUGEOT

Evolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères - 23300 Noth - tél. 05 55 80 75 ..
SIRET 252 326 079 00073

Publication le : 21 OCT. 2026